

BUDGET PREVISIONNEL



Le Budget Prévisionnel, **c'est un Compte de Résultat par anticipation.** Vous devez y prévoir tout ce qui apparaîtrait dans le Compte de Résultat si vous étiez en fin d'exercice comptable.

Le Budget Prévisionnel peut ne concerner qu'une partie des activités de l'association, dans le cadre d'un projet particulier. C'est par exemple ce qui vous sera demandé si vous sollicitez une subvention de fonctionnement ou si vous participez à un appel d'offres.

En ce qui concerne **les montants, arrondissez-les** autant que possible : le Budget Prévisionnel doit être facile à lire (en général, son objectif est de convaincre).

Enfin, il doit y **avoir égalité entre le total des charges et celui des produits** : étant une association, votre objectif n'est pas de dégager des excédents ; ni de prévoir des déficits, c'est inquiétant.